1934, ils forment une nouvelle Loge, al Marj, et demandent une nouvelle patente qu'ils obtiennent le 14 août 1936. Ils deviennent désormais la Loge al Marj N°.8 pratiquant le rite york avec, pour VM, le Frère Kāmil Ab Shaqrā.

En 1970, Sulaymān D. est initié par Kāmil Abū Shaqrā à la Loge al Marj. Sulaymān écrit en 1994 l'historique de la Loge al Marj à partir des comptes rendus de séances de celles-ci et de celles de l'ancienne Loge Ḥaramūn. Selon cet historique, le changement d'obédience a eu lieu par éthique maçonnique. La GLF a opté pour la laïcité, c'est à dire l'ordre irrégulier, et ceci ne convenait pas aux Frères de la Loge Ḥaramūn. Sulaymān D., suivant l'entretien effectué avec lui en juillet 2005, rapporte des propos que Kāmil Abū Shaqrā lui aurait dit de son vivant. "*Le changement d'obédience n'a pas été très simple*. *Les Français, devant le fait accompli, ont essayé de faire pression*". Sulaymān dit qu'il ignore quelles ont été les conséquences directes de ces frictions. "*Toujours est-il que Kāmil Abū Shaqrā et son frère Dāwūd Abū Shaqrā*[88] *ainsi que d'autres personnes du même entourage avaient un engagement politique régional*. *Les deux frères étaient maçons, mais dans des Loges différentes*. *Dāwūd appartenait à une Loge locale*"[89]. Mais la GLDNY, au début de son installation au Liban, n'avait pas interdit aux Loges qui lui étaient affiliées d'entrer en contact avec les Loges locales, comme il sera le cas dans la seconde moitié du siècle. Une hypothèse pourrait être que les Loges dépendant de la GLDNY cherchaient à recruter localement, la réputation des Américains sur le territoire libanais ayant gagné quelques longueurs d'avance sur celle des Français. L'Amérique représentait pour la population locale la patrie de la liberté et de la démocratie alors que la présence politique française était vue sous l'angle d'une autorité étrangère. Ceci est surtout vrai quand les Français ont voulu inscrire sur la carte d'identité libanaise la communauté – et non la religion – de chaque personne. Avant cela, la distinction communautaire au Liban était limitée à la reconnaissance des juridictions des 'millets' (1926 pour les Druzes). Mais inscrire les subdivisions sur les cartes d'identités n'était pas

[88] Nassīb Dāwūd Abū Shaqrā (1907-1989) Il était premier commissaire de police judiciaire de Beyrouth (mufawwaḍ awwal mumtāz). Il représente le Liban à Interpol pendant plusieurs années. Il présidait la publication de la revue al Bādiyā en 1928 dans laquelle il écrit des articles pour l'émancipation de la femme avec une critique sociale et littéraire. Il prononce l'allocution d'ouverture au Congrès Mondial de la Franc-Maçonnerie le 21 juin 1957. D'après Figuié G. op.cit. p.240 et Ḥanna Abī Rāshid, revue al qāmūs al 'ām, j.3-4-5 mars avril, mai 1923 cité dans Zakī, Sulaymān Suhayl, *Athār al Bannā'īn al aḥrār fi l-adab al-lubnānī, 1860-1950*, Thèse de doctorat en littérature arabe présenté à l'Université Saint Joseph, sous la direction du Dr. Jabbūr Abd al Nūr, Bayrūt, 1991p.84

[89] Sulaymān D.